

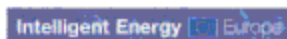


Réflexénergie®

Dunkerque Grand Littoral

Avec le partenariat :

**Du Ministère de l'Écologie, du Développement
et de l'Aménagement Durables,
Du Ministère du Logement et de la Ville**



Et les membres de :



Pour plus d'informations, contactez :
la **Direction Énergie** de la **Communauté urbaine**
de **Dunkerque** au numéro suivant :

Numéro Vert 0800 283 675
APPEL GRATUIT



Pertuis de la Marine
BP 5530 - 59386 Dunkerque Cedex 1
Tél. +33 (0)3 28 62 70 00

LE SOLAIRE

Armbouts-Cappel
Bourbourg
Bray-Dunes
Cappelle-la-Grande
Coudekerque
Coudekerque-Branche
Craywick
Dunkerque
Fort-Mardyck
Grand-Fort-Philippe
Grande-Synthe
Gravelines
Leffrinckoucke
Loon-Plage
Saint-Georges-sur-l'Aa
Saint-Pol-sur-Mer
Téteghem
Zuydcoote

Les aides



Réflexénergie®

Dunkerque Grand Littoral

www.dunkerquegrandlittoral.org



"Réflexénergie, pour des bâtiments plus performants sur notre territoire."

Assurer un développement durable et cohérent de notre agglomération, tel est le souci de la Communauté urbaine de Dunkerque. La politique communautaire en matière d'énergie s'inscrit pleinement dans cette perspective.

À travers nos choix et nos actions, nous cherchons à inciter à une meilleure maîtrise de la demande et à renforcer l'efficacité énergétique, afin de nous permettre de mieux lutter contre l'effet de serre.

En 2004, la Communauté urbaine de Dunkerque a initié une opération de thermographie afin de vous aider à maîtriser vos consommations d'énergie et de mieux isoler vos bâtiments et vos logements. Aujourd'hui, nous avons décidé de lancer l'Opération « Réflexénergie Dunkerque Grand Littoral ».

À travers cette initiative, nous cherchons à faire en sorte que les bâtiments soient plus performants sur la Communauté urbaine de Dunkerque.

4 couleurs caractérisent ce réflexe économe :



Cette opération et les 4 axes qu'elle comprend s'inscrit donc pleinement dans la logique des accords de Kyoto.

Dès maintenant agissons et tous ensemble ayons le « réflexénergie ».

Très cordialement,

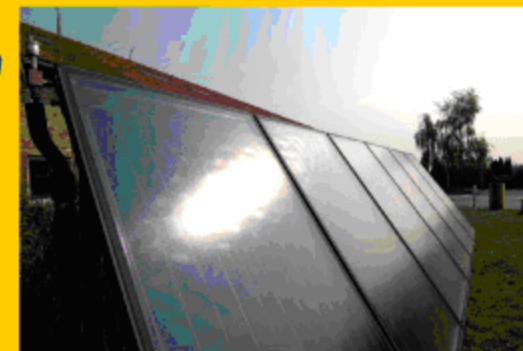
Michel DELEBARRE
Ancien ministre d'État
Député-Maire

Président de la Communauté urbaine de Dunkerque



Les énergies renouvelables en question

Parce qu'utiliser une énergie renouvelable au quotidien, c'est un geste concret pour économiser l'énergie et préserver la Planète, la Communauté urbaine de Dunkerque vous encourage et vous soutient financièrement avec des aides variant de **400 à 1 000 euros** par installation*.



> Vous

- Vous habitez sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque ?
- Vous êtes propriétaire, bailleur ou locataire d'un logement individuel ou collectif, neuf ou ancien ?
- Vous souhaitez produire plus de 40% de votre eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire ?
- Vous souhaitez réduire vos consommations d'énergie ?
- Votre installation sera réalisée par un professionnel agréé ?



Vous pouvez donc bénéficier d'une aide communautaire.

> A quelles conditions ?

Cette mesure s'applique à partir du 15 septembre 2006.

> Comment ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller énergie de la Communauté urbaine de Dunkerque qui vous délivrera un dossier d'aide et vous assistera gratuitement tout au long de votre projet.

* voir conditions d'attribution des aides avec le conseiller énergie